




## Ministère de la Sécurité publique du Québec

Au chalet, en camping, au camp de chasse ou de pêche, assurez-vous d'une ventilation adéquate en tout temps! En effet, les appareils de plein air à combustible utilisés pour cuisiner, chauffer ou éclairer peuvent produire du monoxyde de carbone (CO), un gaz toxique voire mortel.

Rappelez-vous que seul un avertisseur de CO peut vous alerter et vous sauver la vie!



**Aérez pour  
ne pas vous intoxiquer!**